



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND , et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-034	Finances Budget primitif 2016 budget annexe de l'Assainissement
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2016 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2016.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 du **Budget Annexe du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à l'intérieur de la section d'exploitation et de la section d'investissement comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION : 366 605.71 € HT

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 451 474.69 € HT

Il invite les membres du conseil municipal à procéder au vote des propositions budgétaires, étant rappelé que le vote s'opère par chapitre pour la section d'exploitation et par chapitre et par opération pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le budget annexe de l'assainissement collectif 2016.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND